

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2010

L'An deux mille dix, le 27 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Pierre TRAPIER.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 septembre 2010.

PRESENTS : P.TRAPIER, R.RINALDI, C.CAMPAGNE, J.COURIOL-VIGNE, J.M.BOCHATON, M.GUILLERMIN, G.LAURENT-BOURGE, S.AUGIER-COLOMB, G.MERLAND, P.GARCIA, J.GRANGEON, A.CHAABI, H.HELRY, G.SAGNARD, T.LECOMTE, N.DUPESSEY, N.BRUNET-ROUSSIER, C.ILLY, C.ABONNENC, S.BROT, S.TAULEIGNE, A.BERNE.

POUVOIR : M.BORDE à G.LAURENT-BOURGE, H.GRANJON à C.ILLY, S.MOURZELAS à G.SAGNARD, S.GARGALLO à P.TRAPIER, G.GIRARD à S.BROT, PH.MILLOT à A.BERNE, A.SARRION à S.TAULEIGNE.

-X-X-X-

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 21 juin 2010 est approuvé.

1) DECISIONS MODIFICATIVES (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Sont adoptées par 23 pour et 6 abstentions, les décisions modificatives sur le budget principal (371 743.83 € en fonctionnement et 189 147.25 € en Investissement) et sur le budget de l'eau (48 500 € en fonctionnement).

2) EXCEDENT BUDGET ANNEXE – BOE – REVERSEMENT BUDGET PRINCIPAL (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Par 23 voix pour et 6 abstentions, le Conseil Municipal approuve le reversement de 30 000 € pris sur l'excédent du BOE, sur le budget principal de la commune.

3) DELEGATION DE COMPETENCE AU MAIRE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS (rapporteur G. SAGNARD).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la modification de la délégation au maire en matière de marchés publics en application de l'article L 2122-22-4 du CGCT modifié par la loi n° 2009-179 du 17 février 2009.

4) VALENCE MAJOR – MODIFICATION STATUTAIRE (rapporteur : P. TRAPIER).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, la modification statutaire de Valence Major qui acte la transformation du syndicat en syndicat à la carte (suite à la création de Valence Agglo) et sa date de dissolution au 31/12/10.

5) PLIE – PROTOCOLE 2008-2012 – AVENANT N° 2 (rapporteur : P. GARCIA).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'avenant n° 2 portant adhésion de la commune de Saint-Péray.

6) SIE DU SUD VALENTINOIS – CONVENTION VENTE D'EAU – AVENANT N° 3 (rapporteur : R. RINALDI).

L'avenant, portant augmentation du prix de vente d'eau en gros par le syndicat et diminution de l'assistance technique est approuvé à l'unanimité.

7) MODIFICATION REGLEMENT COUP DE POUCE ETUDIANT (rapporteur : G. MERLAND).

Les modifications (seuil minimum et plafond par tranche de QF, durée d'attribution 3 ans maximum, une seule commission) sont adoptées à l'unanimité.

8) LA PITCHOULINE – CONVENTION DE VACATION MEDICALE (rapporteur : S. AUGIER-COLOMB).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la signature d'une convention de vacation médicale avec le Docteur Lucie TAVEL, à raison de deux heures hebdomadaires.

9) AGENDA 21 LOCAL DE PORTES-LES-VALENCE – ADOPTION (rapporteur : R. RINALDI).

Délibération approuvée à l'unanimité.

"A l'aube du 21^{ème} siècle, le développement durable reste un défi à relever pour les générations actuelles tant les problématiques globales s'accroissent sur notre planète :

- Une croissance démographique mondiale en plein essor avec un doublement de la population vraisemblable d'ici 2100 ;
- Une surexploitation des ressources sur l'ensemble de la planète, et ce malgré la découverte de nouveaux gisements, qui, liée à la croissance démographique et à l'évolution des modes de vie, ne permet pas d'assurer leur renouvellement et leur disponibilité pour les générations actuelles et futures ;
- De fortes inégalités sociales grandissantes entre les populations des pays du Nord et du Sud de même qu'au sein des pays dits développés. En effet, 80% des richesses mondiales appartiennent à seulement 20% de la population mondiale ;
- Des modes de production et de consommation actuels polluants traduisant une empreinte écologique ayant doublé en l'espace de 35 ans avec de fortes disparités écologiques entre les pays. Crise la plus emblématique de ces dernières années, les changements climatiques sont le reflet des maux de notre société ;
- La perte de biodiversité entraînant la disparition d'espèces végétales et animales encore inconnues.

Ce constat alarmant appelle donc à un autre développement juste, équilibré, équitable, respectueux de l'environnement et viable économiquement, qui peut trouver ses bases dans :

- la prise de conscience collective et l'implication de tous les individus ;
- les découvertes scientifiques et leur application technologique ;
- les innovations sociales ;
- les organisations collectives telles les collectivités territoriales et les choix d'aménagement du territoire.

Chacun, personne physique ou morale, a donc un rôle à jouer. C'est dans cet état d'esprit "*Penser global, agir local*", que la Commune souhaite structurer sa démarche et ses actions, par ailleurs déjà engagés dans de nombreux domaines :

- rénovation thermique des bâtiments communaux ;
- recherche d'économie d'énergie sur le réseau d'éclairage public ;
- diagnostic emploi économie du territoire de Portes-lès-Valence ;
- aménagement de pistes cyclables ;
- promotion des transports en commun ;

- révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- développement de la démocratie participative avec la création de conseils de quartier.

Par délibération de son conseil en date du 21 octobre 2008, la Commune s'est donc engagée officiellement dans l'élaboration d'un Agenda 21 local (littéralement traduit par "*Ce qu'il faut faire pour le 21ème siècle*"). La démarche a été conduite selon deux volets, l'un territorial et l'autre institutionnel, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés (population civile, acteurs économiques, associations, services communaux, collectivités voisines...).

La mise en œuvre de la démarche s'est appuyée sur différentes instances:

- un comité de pilotage composé d'élus et de chefs de service de la collectivité ;
- des forums et des ateliers participatifs réunissant population civile, élus, institutionnels, associations, entreprises, services municipaux.

Cette dynamique a permis d'assurer la transversalité de la réflexion et de l'action entre les différentes politiques publiques et les acteurs du territoire, de favoriser la concertation et de mobiliser la population locale.

Depuis 2008, trois étapes essentielles ont structuré l'élaboration de l'Agenda 21:

1) – Le diagnostic territorial partagé

A partir d'un état des lieux abordant l'ensemble des aspects et les spécificités du territoire, différents ateliers participatifs se sont déroulés permettant d'analyser les atouts et les faiblesses de la Commune au regard du développement durable. 6 chapitres structurent le diagnostic :

- Chapitre 1 – Organisation et aménagement de l'espace : Biodiversité, Paysage, Aménagement du territoire – Urbanisme, Habitat – logement, Transports et déplacements
- Chapitre 2 – Gestion des ressources naturelles et de l'énergie : Ressource en eau, Energie
- Chapitre 3 – Risques, nuisances et santé publique : Risques naturels et technologiques, Pollutions et nuisances, Déchets, Santé publique
- Chapitre 4 – Développement économique : Agriculture, Commerce et artisanat, Stratégie de développement économique et ZAE, Emploi
- Chapitre 5 – Solidarité et société : Education, formation, Sécurité publique, Services à la personne et équipements, action sociale, Culture, loisirs, sports
- Chapitre 6 – Gouvernance, participation citoyenne : Démocratie, concertation, Education à l'environnement et au développement durable, Solidarité et coopération internationale

Ce diagnostic a également été enrichi par une analyse conjointe, entre les élus et les services, des politiques publiques et du fonctionnement de la Collectivité au regard des principes du développement durable ainsi qu'une formation de l'ensemble des services au cours de laquelle ont pu être recueilli les propositions des agents.

2) - La définition d'une stratégie

La stratégie de l'Agenda 21 constitue le fil conducteur de l'Agenda 21, elle est le fruit de réflexions partagées, exprimées dans un premier temps lors de l'atelier prospectif du 15 septembre 2009 au cours duquel les enjeux prioritaires à traiter ont été identifiés, ces enjeux étant issus du diagnostic. Ainsi, 8 enjeux structurent la stratégie de l'Agenda 21 :

- La lutte contre le changement climatique et les économies d'énergie

- La maîtrise de l'aménagement du territoire (maîtrise de l'urbanisation, prise en compte des besoins en logements et des services de proximité)
- L'amélioration des réseaux de communication et le rééquilibrage des modes de déplacement
- L'amélioration de la vie quotidienne et sociale des personnes en perte d'autonomie
- Le développement de la gouvernance participative, de l'information et de l'éducation au développement durable
- Le développement de l'économie sociale et solidaire sous des formes diversifiées
- La prise en compte du développement durable par les entreprises
- L'intégration systématique du développement durable dans les pratiques et politiques de la commune et son devoir d'exemplarité

Puis durant l'automne 2009, différents temps de travail participatifs ont permis de compléter le document stratégique en définissant les objectifs opérationnels de l'Agenda 21.

3) - La définition d'un plan d'actions

Le programme d'actions n'a de valeur que s'il est partagé par tous les acteurs locaux et les partenaires institutionnels. Tout comme l'étape du diagnostic, des ateliers de concertation ont été mis en place durant l'hiver 2009-2010. Plus de 150 pistes d'actions ont été émises par les participants en écho au cadre stratégique, préalablement retenu.

L'objectif étant d'aboutir à un programme ciblé et réalisable comptant un nombre restreint d'actions, le Comité de Pilotage a été amené à se positionner quant à la sélection des actions prioritaires et l'approfondissement de leur contenu. Il fut procédé à l'identification d'actions cadres et d'actions opérationnelles, permettant ainsi de regrouper, voire supprimer, certaines propositions. Au final, 39 actions cadres font l'objet de fiches actions déclinées en 77 actions opérationnelles.

Ce programme constitue l'**Agenda 21 de Portes lès Valence**.

Cette mobilisation de plus de dix huit mois, réunissant de nombreux élus et collaborateurs de la Commune, ainsi que des représentants d'associations, d'institutions, de la société civile, d'entreprises et d'experts, soit, au total, près de 20 réunions de travail et 150 participants, constitue déjà un témoignage de réflexion partagée et d'échanges d'expériences. La Commune de Portes lès Valence a ainsi créé une dynamique collective et opérationnelle pour intégrer concrètement les exigences du développement durable dans les politiques publiques et les pratiques professionnelles.

La réussite de la mise en œuvre du programme d'actions de l'**Agenda 21 de Portes lès Valence**, planifiée sur quatre ans, sera rendue possible par l'implication tant des services municipaux que de ses partenaires qui, au-delà de l'élaboration de l'Agenda 21, se mobiliseront dans une dynamique d'évaluation, d'information, d'évolution des pratiques et des compétences, de partage d'outils de mise en œuvre et d'émergence de projets d'actions pilotes.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'Agenda 21 de Portes lès Valence et son programme d'actions,
- autorise Monsieur le Maire à le mettre en œuvre."

10) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES (rapporteur : C. CAMPAGNE).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- USCP BASKET	8 786.00 €
- BICROSS PORTOIS	2 902.60 €
- BIKE CLUB PORTOIS	322,00 €
- BOXE RING PORTOIS	703,80 €

- CYCLOTOURISTES PORTOIS	1 131.60 €
- LA DANSE DE LAËTI	1 614,60 €
- F.C PORTOIS	7 833.80 €
- JUDO JUJITSU TAÏSO	9 002.20 €
- LA MOUETTE	3 528.20 €
- LA PETANQUE CHEMINOTE PORTOISE	3 348.80 €
- SPORTS ET LOISIRS	4 029.60 €
- USCP TENNIS	6 380.20 €
- TENNIS DE TABLE PORTOIS	2 778,40 €
- LA FLECHE SOUS BOIS	3 555.80 €
- TWIRLING CLUB L.P.A	5 717.80 €
- U.G.S.P	9 333.40 €
- US VEORE XV	14 370,40 €
- USCP VOLLEY	5 078.40 €
- VIET VU DAO	1 817.00 €
- JOGGING CLUB PORTOIS	694,60 €
- UNSS COLLEGE	2 373.60 €
- OFFICE PORTOIS DES SPORTS	2 000,00 €
- LES FRELONS	147.20 €

97 450.00 €

11) SUBVENTION MJC – COMPLEMENT 2009 (rapporteur : S. AUGIER-COLOMB).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le versement d'un complément de subvention de 28 000 € à la MJC correspondant aux moyens supplémentaires mis en œuvre par la structure sur les domaines du CLSH, de l'accueil périscolaire et de la cantine, à la demande de la municipalité, concernant plus particulièrement l'accueil des trois ans.

12) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (rapporteur : C. ILLY).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions exceptionnelles suivantes :

- 900 € à l'association « Le Lièvre et la Tortue » pour l'organisation du Challenge Alain Hartz du 21 novembre 2010
- 440 € à l'association « Judo Jujitsu Taïso » pour l'acquisition de 11 tapis d'occasion
- 920 € au club Ambroise Croizat pour l'organisation du thé dansant du 23 novembre 2010, organisé en partenariat avec la Municipalité, correspondant au montant des frais engagés (orchestre, charges GUSO et SACEM)
- 300 € au Comité d'Entente et de Liaison des Anciens Combattants pour aider au financement des commémorations patriotiques
- 100 € à l'Office Portoï des Sports correspondant au remboursement des repas pris par la Mairie lors du forum des associations du 05/09 soit 10 repas à 10 €.

13) CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES (rapporteur : G. LAURENT-BOURGE).

Comme suite à la procédure d'appel d'offres confiée au Centre de Gestion, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au contrat proposé par la CNP pour une durée de 4 ans (les conditions restant identiques au contrat précédent avec DEXIA).

14) FONDS UNIQUE LOGEMENT ET HABITAT (FULH) – PARTICIPATION 2010 (rapporteur : J. COURIOL).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler sa participation au FULH soit 4 850 € pour 2010.

15) AMENAGEMENT ESTHETIQUE DES RESEAUX – RESEAUX TELEPHONIQUES RUE P. SEMARD (rapporteur : G. SAGNARD).

Le projet du SDED d'un montant de 23 600 € TTC dont 7 267.86 € de part communale est approuvé à l'unanimité.

16) AMENAGEMENT ESTHETIQUE DES RESEAUX – RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC RUE P. SEMARD (rapporteur : G. SAGNARD).

Le projet du SDED d'un montant de 70 400 € dont 20 141.44 € de part communale est approuvé à l'unanimité.

17) REHABILITATION ECOLE A. France – AVENANT N° 2 (rapporteur : G. SAGNARD).

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 portant arrêt de la rémunération de la maîtrise d'œuvre de GEST'ECO à 84 163.50 €/HT.

18) CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR – AVENANT N° 2 LOT 1 (rapporteur : G. SAGNARD).

L'avenant n° 2 au lot n° 1 (gros œuvre, terrassement, étanchéité) et adopté à l'unanimité pour un montant de 3 075 €/HT.

19) SALLE F. LEGER – REHABILITATION – AVENANT N° 2 LOT 4 ET 10 (rapporteur : G. SAGNARD).

Les avenants n° 2 aux lots n° 4 (menuiseries extérieures) et 10 (électricité) sont adoptés à l'unanimité pour un montant de 2 360.95 €/HT.

20) CONVENTION DE SERVITUDE – PARCELLE AS39 QUARTIER LES GAULETS (rapporteur : R. RINALDI).

Le Conseil Municipal autorise la régularisation par acte notarié d'une convention de servitude au profit de GRDF frappant la parcelle AS39 quartier les Gaulets.

21) BRIOCHE PASQUIER ETOILE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR PROJET D'EXTENSION (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

22) CREATION D'UNE COOPERATIVE D'ACTIVITE DE TERRITOIRE – ETUDE – DEMANDE DE SUBVENTION VALDAC (rapporteur : J.M. BOCHATON).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réalisation d'une étude d'opportunité sur la création d'une coopérative d'activité sur le territoire et autorise le maire à solliciter les subventions afférentes, notamment auprès du VALDAC, susceptible de subventionner à hauteur de 50 %.

23) DECISIONS (rapporteur : P. TRAPIER).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a été amené à prendre dans l'exercice de ses délégations :

N° 10/98 : non préemption sur la propriété de 2 C Aménagement, cadastrée AT 365, 14 Impasse Claude Nougaro.

N° 10/99 : non préemption sur la propriété de 2 C Aménagement, cadastrée AT 345, 3 Impasse Claude Nougaro.

N° 10/113 : non préemption sur la propriété de Madame LUGUIN Julie, cadastrée AL 304, 22 rue Jean Jaurès.

N° 10/120 : non préemption sur la propriété de AGIMM, cadastrée ZC 333, lotissement les Sapins (lot n° 2).

N° 10/132 : signature d'un marché à bons de commande avec la papèterie PICHON, pour les fournitures scolaires, d'un montant TTC compris entre 15 000 € et 26 500 € pour le lot n° 1, entre 3 000 € et 7 500 € pour le lot n° 2, entre 5 000 € et 11 000 € pour le lot n° 3.

N° 10/133 : non préemption sur la propriété de Monsieur CHERRAD REDA, cadastrée section AM 104, 4 rue Albert Camus.

N° 10/134 : non préemption sur la propriété de la SCI La Chaffine, cadastrée section AM 4, 36 rue Marx Dormoy, lotissement le Parc.

N° 10/135 : non préemption sur la propriété de la SCI La Chaffine, cadastrée section AM 190, 36 rue Marx Dormoy, lotissement le Parc.

N° 10/136 : non préemption sur la propriété de la SCI La Chaffine, cadastrée section AM 194, 36 rue Marx Dormoy, lotissement le Parc.

N° 10/137 : non préemption sur la propriété de Monsieur PAUTHONNIER JOURDAIN Jean, cadastrée sections AT 4 et 5, 93 avenue Charles de Gaulle.

N° 10/138 : non préemption sur la propriété de Monsieur TEYSSIER Jean et Madame JULLIAN Catherine, cadastrée AL 337 et AL 339, 1 allée des Ecureuils.

N° 10/139 : non préemption sur la propriété de la SNCF, cadastrée sections AN 207 et 310, 12 rue Jean Jaurès.

N° 10/140 : non préemption sur la propriété de Mesdames HIDALGO Marie-Claude, FERRER Martine, MATHIAS Sylvie, cadastrée sections AL 331 et 332, 14 rue Charles Doucet.

N° 10/141 : signature de la prolongation du contrat de location d'un véhicule avec la Société LOCAREST, jusqu'au 31 octobre 2010, pour un montant mensuel de 810 € HT pour une utilisation de 80 kms/jour de location + une garantie de 8 % du montant mensuel HT.

N° 10/142 : signature d'un marché avec diverses entreprises pour la fourniture de mobilier et matériel pour la cantine Joliot-Curie et de mobilier pour divers bâtiments, pour un montant de 26 439.32 €/HT.

N° 10/143 : signature d'avenants au marché "Réhabilitation de la salle Fernand Léger", pour le lot n° 1 (Entreprise MARON GOUDARD) : - 454.64 €/HT, lot n° 5 (Entreprise VAREILLE) : - 3 259.44 €/HT, lot n° 9 (HERVE THERMIQUE) : + 2 330 €/HT, soit un montant total de + 1 384.08 €/HT.

N° 10/144 : Signature avec INITIAL DELTA SECURITE d'un contrat de télésurveillance du système de détection intrusion du restaurant scolaire Joliot-Curie pour un coût mensuel de 35

€/HT et d'un contrat de télémaintenance pour un coût mensuel de 40 €/HT, + 70 €/HT de frais d'ouverture de compte pour le contrat de télésurveillance.

N° 10/145 : Signature avec INITIAL DELTA SECURITE d'un contrat de télésurveillance du système de détection intrusion de la salle multi-activités La Chaffine pour un coût mensuel de 58 €/HT et d'un contrat de télémaintenance pour un coût mensuel de 40 €/HT, + 70 €/HT de frais d'ouverture de compte pour le contrat de télésurveillance.

N° 10/146 : non préemption sur la propriété de 2 C Aménagement, cadastrée section AT 365, Impasse Claude Nougaro, les Bastides de Julie.

N° 10/147 : non préemption sur la propriété de 2 C Aménagement, cadastrée section AT344, Impasse Claude Nougaro, les Bastides de Julie.

N° 10/148 : non préemption sur la propriété de M. Yohann SEILER, cadastrée section AO 272, 155 rue Jean Jaurès, Résidence Lou Masou.

N° 10/149 : non préemption sur la propriété de la SCI la Chaffine, cadastrée section AM191, Lot 2, lotissement le parc, 36 rue Marx Dormoy.

N° 10/150 : non préemption sur la propriété de la SCI La Chaffine, cadastrée section AM 191, lot 1, lotissement le parc, 36 rue Marx Dormoy.

N° 10/151 : non préemption sur la propriété de Monsieur BATAIL Daniel, cadastrée section AO 197, 199, 203, 208, 211 et 214, rue Jacques Brel.

N° 10/152 : non préemption sur la propriété de la SARL AGIMM, cadastrée section ZC344, lotissement les Sapins.

N° 10/153 : encaissement chèque de 410.05 € de GROUPAMA, en remboursement de la facture de la carrosserie DURAND, relative au remplacement du pare-brise d'un véhicule municipal.

N° 10/154 : encaissement d'un chèque de 732.93 € de GROUPAMA (complément d'indemnisation), pour le sinistre lampadaire du 22 janvier 2010.

N° 10/155 : encaissement d'un chèque de 100 € de GROUPAMA (complément d'indemnisation), pour le sinistre lampadaire du 22 janvier 2010, après recours.

N° 10/156 : signature d'un marché à bons de commande avec l'entreprise GEFCAU PRESTIGE, pour la fourniture de repas pour les anciens, pour un montant HT de 22.75 € par repas.

N° 10/157 : signature d'un marché avec VVI pour la fourniture de deux camions pour les espaces verts, pour un montant total de 33 444.82 €/HT.

N° 10/158 : signature d'un marché avec P.J.V. pour la fourniture de paniers gourmands au prix unitaire de 23.43 €/TTC, pour environ 700 paniers.

N° 10/159 : Emprunt de 268 400 € auprès de DEXIA CREDIT LOCAL inscrit au budget principal, pour financer les travaux de bâtiments, au taux de 3.25 % l'an sur 15 ans.

N° 10/160 : Emprunt de 91 600 € auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, inscrit au budget principal, pour financer les travaux de bâtiments, au taux de 2.16 % l'an sur 15 ans.

N° 10/161 : signature d'un avenant au contrat avec la société DELTA SECURITY, pour la centralisation des systèmes des écoles Pasteur, A. France et Joliot-Curie à la cantine Joliot-Curie, d'un montant de 450 €/HT par mois.

N° 10/162 : signature d'un marché avec la SARL TRAVERSIER, pour les travaux de sous face et de zinguerie du foyer club A. Croizat, d'un montant de 34 660,11 €/HT.

N° 10/163 : signature d'avenants au marché de construction du restaurant scolaire, pour les lots 1, 3, 4, 5 et 9 pour un montant total de 3 300.62 €/HT.

N° 10/164 : signature d'un avenant au marché de réhabilitation de la salle Fernand Léger, lot n° 10 (GARD) pour un montant de 2 593.28 €/HT.

N° 10/165 : signature d'un marché d'audit éclairage public, avec la société BERIM, pour un montant de 12 932 €/HT.

N° 10/166 : signature d'un avenant au marché d'aménagement de la rue P.V. Couturier, lot n° 2 (ETDE), pour un montant de 9 838 €/HT.

N° 10/167 : non préemption sur la propriété de Monsieur Patrick JARGEAT, cadastrée section AY92, 46 rue Jean-Jacques Rousseau.

N° 10/168 : non préemption sur la propriété de la SA KDI IMMOBILIER, cadastrée sections AC31 et AC32, rue Jean Rostand, Tache.

N° 10/169 : non préemption sur la propriété de la Société AGIMM, cadastrée sections ZC 335 et ZC 336, lotissement les sapins.

N° 10/170 : non préemption sur la propriété des sociétés LE BUIS et ALPHA, cadastrée sections AT330, 335, 336 et 338, 62-64 rue Jean Macé.

N° 10/171 : non préemption sur la propriété des sociétés LE BUIS et ALPHA, cadastrée sections AT329 et 332, 62-64 rues Jean Macé et André Chastel.

N° 10/172 : non préemption sur la propriété de la SCI La Chaffine, cadastrée section AM 161, rue Olivier de Serres.

N° 10/173 : non préemption sur la propriété de Monsieur BRUNNARIUS Bernard, Résidence de l'Oliveraie, rue Jean Vilar.

N° 10/174 : non préemption sur la propriété de Monsieur GIRODET Christophe, cadastrée sections AY 204 et 205, 2 rue Anne Franck.

N° 10/175 : non préemption sur la propriété de Monsieur PONTAL Vincent, cadastrée section AO 312, le Louis d'Or, 6 rue Pablo Picasso.

N° 10/176 : non préemption sur la propriété de ALPHA et LE BUIS, cadastrée sections AK6 et 61, 1161 av. du Pdt Allende et av. Brossolette.

N° 10/177 : non préemption sur la propriété de Monsieur Vincent RIZZO, cadastrée section AL35, 3 allée des Pins.

N° 10/178 : non préemption sur la propriété de la SCI La Chaffine, cadastrée section AM 162, rue Olivier de Serres.

N° 10/179 : non préemption sur la propriété de Monsieur Henri DILLY, cadastrée section AM83, Résidence les Lauriers, av. François Mitterrand.

N° 10/180 : non préemption sur la propriété de VALENCE MAJOR, cadastrée section AA41, La Motte.

N° 10/181 : encaissement d'un chèque de 67.81 € du Crédit Agricole, pour le règlement du sinistre du 10 décembre 2009, relatif aux dommages portés sur un panneau de signalisation suite à un choc automobile.

N° 10/182 : encaissement d'un chèque de 2 350.85 € de Groupama, pour le règlement du sinistre du 11 mai 2010 relatif aux dommages portés sur la balayeuse.

N° 10/183 : signature d'une convention avec la SA AIR LIQUIDE, pour le renouvellement d'emballage gaz, pour un montant de 260 €TTC pour 5 ans.

N° 10/184 : signature avec Groupama, d'un avenant au contrat d'assurances, pour le bâtiment du restaurant scolaire, pour une prime de 86.20 € pour 2010.

N° 10/185 : non préemption sur la propriété de Monsieur CHAZOT Patrice, cadastrée section AL 237, 2 rue Dulcie September.

N° 10/186 : non préemption sur la propriété de Monsieur Jean-Luc POMMAREL, cadastrée section AL 185, 9 allée Jean Racine.

N° 10/187 : non préemption sur la propriété de Monsieur FORTIER Marc, cadastrée section AP 53, Lotissement Beau Soleil, route de Beauvallon.

N° 10/188 : non préemption sur la propriété de Monsieur TRAUT Pierre, cadastrée section AK 86, 750 avenue Pierre Brossolette.

N° 10/189 : signature d'un marché avec VBS, pour l'acquisition d'un photocopieur d'un montant de 17 950 €/HT, plus un contrat de maintenance d'un montant annuel minimum de 10 000 € TTC et maximum de 25 000 € TTC.

N° 10/190 : signature de marchés pour la fourniture de jeux pour les résidences Chaffine et Italie, avec la Société COALA pour un montant de 16 825 €/HT, avec la Société LUDOPARC pour un montant de 30 880.40 €/HT, le lot n° 2 ayant été déclaré infructueux.

N° 10/192 : signature avec HERVE THERMIQUE, de l'avenant n° 2 au marché pour la réhabilitation de la salle Fernand Léger, lot n° 9, pour un montant de 3 394 €/HT.

N° 10/194 : non préemption sur la propriété de Monsieur Jérôme RAGU, cadastrée section AY 18, 2 rue Romain Rolland.

N° 10/195 : non préemption sur la propriété de la SCI LA CHAFFINE, cadastrée section AM 177, lotissement le Parc, 36 rue Marx Dormoy.

N° 10/196 : non préemption sur la propriété de Monsieur Michel MARTHE-ROSE et Madame Catherine NIEUVIARTS, sections AP 117 à AP 158, 4 avenue F. Mitterrand, résidence l'Oliveraie.